

Liste des pièces justificatives pour :

Une demande de certificat de résidence algérien « Scientifique » auprès de la préfecture

Le jour de votre rendez-vous vous devrez fournir une liste de pièces justificatives

- Dernier titre de séjour OU visa long séjour**
- Passeport en cours de validité** (pages relatives à l'état civil, aux dates de validité, aux cachets d'entrée et aux visas).
- Si vous êtes marié : certificat de mariage** (copie intégrale ou extrait avec filiation) et titre de séjour ou visa du ou de la conjointe si il ou elle réside en France.
- Si vous avez des enfants : extrait d'acte de naissance de vos enfants avec filiation ou livret de famille**
- Justificatif de domicile à votre nom et prénom datant de moins de 6 mois :**
 - Facture d'électricité (ou gaz, eau téléphone fixe, accès à internet)
 - Ou Bail de location de mois de 6 mois
 - Ou Quittance de loyer (si locataire)
 - Ou Taxe d'habitation
 - Ou Attestation de résidence universitaire
 - Si vous êtes hébergé à l'hôtel : une attestation de l'hôtelier et la facture du dernier mois
 - Si vous êtes hébergé par un particulier, vous devrez aussi fournir une attestation d'hébergement complétée et signée par la personne qui vous héberge ainsi qu'une copie de sa pièce d'identité, et justificatif de son domicile à son nom et prénom si l'adresse de sa pièce d'identité n'est plus à jour.
 - ➔ Pour vous procurer un formulaire d'attestation d'hébergement (aussi appelé attestation d'accueil) contactez la mairie la plus proche de votre lieu de résidence.
- Trois photos d'identité récentes** de format 35mm x 45 mm aux normes réglementaires
- Diplômes** au moins équivalent au master
- Convention d'accueil** en cours de validité (indiquant votre appartenance à un programme de mobilité si vous envisagez de vous rendre dans un autre pays de l'Union Européenne pour vos travaux de recherche)

- Justificatif de ressources : Convention d'accueil Ou Attestation de bourse
- Si vous avez été admis au séjour en tant que « chercheur » dans un autre Etat de l'Union Européenne :
 - Carte de séjour délivré dans cet Etat
 - Convention d'accueil souscrite dans cet Etat